

Une nouvelle plate-forme pour publier les données ESG des entreprises



© 2021 Les Echos Publishing

Dès 2023, les entreprises de plus de 250 salariés installées dans l'Union européenne seront contraintes de publier leurs données extra-financières concernant leurs impacts environnementaux, leurs pratiques en matière sociale et leur gouvernance : les fameux critères ESG. Afin d'anticiper cette obligation issue d'une directive européenne (Corporate Sustainability Reporting Directive) qui devrait concerner plus de 50 000 entreprises en Europe, les pouvoirs publics viennent de lancer une nouvelle plate-forme internet. Baptisée « Impact », cette plate-forme est l'outil qui permet aux entreprises volontaires de publier, dès à présent, leurs données ESG. Concrètement, elles peuvent y renseigner 47 indicateurs allant du suivi du recyclage des déchets au bilan des émissions de gaz à effet de serre, en passant par l'existence de partenariats avec des associations. Des publications qui vont permettre également au grand public de se faire une idée plus précise des actions menées par les entreprises pour leur transition vers des modèles plus responsables. Ce qui peut leur permettre de faire un choix éclairé en faveur des entreprises dans lesquelles ils souhaitent acheter, travailler ou investir. Étant précisé que toutes les entreprises peuvent utiliser Impact, quelle que soit leur taille.

Actuellement, la plate-forme regroupe plus de 120 entreprises

(LVMH, Accor, Armor Lux, Camif, Leboncoin, La Poste...), 55 % d'entre elles étant des TPE-PME, de tous les secteurs d'activité.

Précision : les données ESG ne sont pas contrôlées par l'administration. La certification des données s'effectue sous la responsabilité de l'entreprise.

[Plate-forme Impact](#)

© 2021 Les Echos Publishing